

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_204

**OBJET : BEBEBUS – DISPOSITIF «
PASSERELLES 3-5 ANS » -
CONVENTION MISE A
DISPOSITION MIRIBEL LES
ECHELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 19h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 30 novembre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Christiane BROTTO SIMON à Anne LENFANT, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
---	---

CONSIDERANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le dispositif spécifique « âges passerelles 3- 5ans Bébébus » en cours d'évolution, à savoir l'ouverture sur le mercredi journée, l'amplitude horaire ajustée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la convention avec la Commune de Miribel-les-Echelles, en vue d'officialiser l'accueil de ce service sur les semaines « dispositif passerelles 3-5 ans »

CONSIDERANT la modification de l'article 6°- alinéa 6-2, comme suit

- Le passage du ménage sera organisé par la Collectivité qui fera appel à un prestataire extérieur.
- Un état des lieux entrant sera effectué le vendredi précédant les petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps). L'état des lieux sortant sera effectué le vendredi clôturant la semaine d'utilisation par le Bébébus.

CONSIDERANT la modification de l'article 2°- alinéa 2-2, comme suit :

- Présence du Bébébus une journée supplémentaire : le mercredi
- Ajustement des horaires d'ouverture du service sur ces semaines : 8h – 17h30

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les modifications à apporter à la convention validée en Conseil du 13 octobre 2022
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 06 décembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

